

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⴷⴰⵢⵜ
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

ⴰⴷⵓⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⴷⴰⵢⵜ



جامعة مولود معمري تيزي وزو

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⵓⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⴷⴰⵢⵜ

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

Vice Rectorat chargé des Relations Extérieures,
de la Coopération, de l'Animation, de la Communication
et des Manifestations Scientifiques

N°: A.431.VIRELEX / 2023



نيابة رئاسة الجامعة المكلفة بالعلاقات الخارجية و
التعاون و التنشيط و الاتصال و التظاهرات العلمية

رقم :/...../...../.....

L'an deux mille vingt-trois et le 22 du mois de Novembre, s'est tenue une réunion des vice-doyens chargés de la post-graduation et de la recherche scientifique au vice-rectorat chargé des relations extérieures.

Etaient présents :

Aouchiche Hocine : VRELEX

Sail Sihem : FLL

Kara Rabah : FSECG

Kheloui Fatma : FGC

Belkheir Rachid : FSHS

Lakabi Lynda : FSBSA

Idris Rachid : FM

Zaidi Hamid FDSP

Etaient Absents : Laghrouche Mourad (excusé) : FGEI

Bedouhene Fazia (excusée) : FS

L'ordre du jour :

- Bilan des stages de courte durée (SSHN, SP et PMS) à l'étranger
- Critères de classement.

1. Bilan des stages de courte durée

Après le mot de bienvenue de Mr le vice-recteur, les présents ont pris la parole pour faire le bilan de leur faculté respective, en particulier, le taux de consommation et les problèmes rencontrés. Dans l'ensemble la répartition et le classement étaient bien faits. Toutefois certains problèmes, dus en partie au manque d'informations tels que l'inscription en ligne et la méconnaissance des critères par les enseignants, ont été soulevés. Par ailleurs, il a été noté que plusieurs doctorants n'ont pu consommer leur stage à cause des problèmes des « rendez-vous » pour les visas.

2. Critères de classement

Tenant compte des spécificités de chaque faculté telles que les publications dans des revues scientifiques, l'encadrement de doctorants etc., les présents ont conclu à l'impossibilité d'homogénéiser les critères à toute l'université. Néanmoins, il a été décidé à l'unanimité d'accorder, au moins 50 à 60 % des points à la production scientifique (publications, communications, participation et/ou organisation de manifestations scientifiques, encadrement de doctorants etc.), 20 à 30 % pour la pédagogie (ouvrage pédagogique, polycopié, cours en ligne, encadrement de mémoires de master, etc.), et accorder aussi quelques points aux enseignants occupant des postes de responsabilité non-rémunérés (directeurs de laboratoires, responsables d'incubateur, CATI, BLEU, CDE, présidents des conseils scientifiques, Présidents des comités scientifiques, etc.). Par ailleurs lors des classements, les points suivant doivent absolument être respectés :

- Définition claire de tous les critères au moins un (01) mois avant de procéder à la répartition des stages ;
- Porter à la connaissance des enseignants, par voie d'email professionnel, les critères de classement au moins un (01) mois avant de procéder au classement des demandes ;
- Informer, par email professionnel, tous les enseignants que les demandes de stage doivent être faites en ligne et les justificatifs peuvent être faits sur support papier ;
- Les postulants doivent avoir, obligatoirement, une boîte email professionnelle (xxx.xxxx@ummto.dz)
- Dans le souci d'améliorer la visibilité et le rayonnement de notre université, les enseignants postulants doivent avoir au moins deux comptes scientifiques ('google scholar, researchgate, etc.) ;
- Les changements de destination ne peuvent être accordés qu'après étude par les mêmes instances qui ont attribué le stage) ;
- Le changement de date peut être accordé par le responsable hiérarchique ;
- Le budget étant annualisé, les stages doivent être consommés avant le 31/12 de l'année de son attribution ;
- Le même enseignant ne peut bénéficier d'un SSHN et d'une PMS à la fois sauf dans le cas où toutes les demandes sont satisfaites. Dans ce dernier cas un autre classement doit être fait.
- Les demandes de PMS ne peuvent être considérées que si la manifestation scientifique à l'étranger est indexée.

